

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

CABINET DU MINISTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/136.../F/2024-2025 DE FOURNITURE DU MATERIEL BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE. AU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES/CABINET DU MINISTRE

- Date de publication : le 12/09/2024
- Date d'ouverture des offres : le 02/10/2024

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, du matériel bureautique et informatique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines.

Financement du Marché

2. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines financera le marché sur le budget général de l'Etat, exercice 2024-2025.

Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.
4. Le marché sera exécuté progressivement sur bons de commande, c'est-à-dire en un seul lot condensé en trois (3) commandes réparties sur une période de douze (12) mois et les prix resteront fixes sur toute cette période.
5. Les prestations prévues dans le cadre de ce marché sont à exécuter dans un délai de 12 mois.

Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un Groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions techniques et juridiques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.
7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; et est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au bureau du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines au Secrétariat du Cabinet du Ministre BUJUMBURA COMMUNE MUKAZA, ZONE ROHERO Q. KABONDO-AV .DU 13 OCTOBRE N°6** , moyennant le paiement d'une somme de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais sur le compte Général du trésor CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Personne Responsable des Marchés Publics en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

11. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire.

Caution de soumission

12. La garantie de soumission est de **cinq cent mille francs burundais (500.000FBU)**.

13. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-haut indiquée. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au Secrétariat **du Cabinet du Ministre** au Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, à l'adresse susmentionnée au plus tard le 02/10/2024 à 10h00. Les offres peuvent également être remises main à main au président de la séance d'ouverture des offres.

16. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, dans l'une des salles du Cabinet du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines ; au plus tard le 02/10/2024 à 10h30min (heure locale). Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents, le représentant de la DNCMP et une copie est transmise à la DNCMP.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; et est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au bureau du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines au Secrétariat du Cabinet du Ministre BUJUMBURA COMMUNE MUKAZA, ZONE ROHERO Q. KABONDO-AV .DU 13 OCTOBRE N°6** , moyennant le paiement d'une somme de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais sur le compte Général du trésor CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Personne Responsable des Marchés Publics en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

11. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire.

Caution de soumission

12. La garantie de soumission est de **cinq cent mille francs burundais (500.000FBU)**.

13. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-haut indiquée. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au Secrétariat **du Cabinet du Ministre** au Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, à l'adresse susmentionnée au plus tard le/...../2024 à 10h00. Les offres peuvent également être remises main à main au président de la séance d'ouverture des offres.

16. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, dans l'une des salles du Cabinet du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines ; au plus tard le /...../2024 à 10h30min (heure locale). Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents, le représentant de la DNCMP et une copie est transmise à la DNCMP.

Critères de qualification

14. Les exigences en matière de qualifications sont:

➤ **Les documents constituant l'offre technique :**

- Preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché;
- L'acte d'engagement signé et établi selon le modèle en annexe;
- La confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- Une copie de registre de commerce (RC) ;
- Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- Une copie des Statuts (personne morale);
- Une garantie bancaire de soumission ;
- Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR valide;
- Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce en original;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité et en original.

➤ **Les documents constituant l'offre financière :**

- L'acte de soumission selon le modèle en annexe ;
- Délais d'exécution ;
- Bordereau des prix unitaires.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du code des marchés publics.

15. Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Adresse

16. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessous est(sont) :

Bureau du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (Secrétariat du Cabinet du Ministre) sis au quartier Q. KABONDO-AV. DU 13 OCTOBRE N°6

Fait à Bujumbura, le...../...../2024.

**LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES**

Ir. Ibrahim UWIZEYE

*P.O. Dr. Désiré Babwimana
Secrétaire Permanent*

